



**ACADÉMIE
D'ORLÉANS-TOURS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
d'Indre-et-Loire

DEMANDE D'AGREMENT

**« JEUNESSE ET D'ÉDUCATION
POPULAIRE »**

Titre de l'association

(tel que figurant sur la déclaration au Journal off

Sigle éventuel :

Déclarée à la Préfecture de :

le:

sous le N°:

Publiée au Journal Officiel du :

Siège social :

Adresse postale (si différente du siège) :

Tél :

Adresse électronique :

Personne à contacter :

Je soussigné(e), représentant.e légal.e de l'association, sollicite l'agrément « jeunesse – éducation populaire »

Fait à :

Le

**Nom, prénom, signature
du / de la représentant.e légal.e**

Le dossier de demande d'agrément doit être adressé par courrier ou remis en mains propres à :

SDJES 37 – M. Loustalot

61, avenue de Grammont - CS 61664 - 37016 TOURS Cedex 1

CONSTITUTION DU DOSSIER

Il doit comporter l'ensemble des éléments suivants :

- /// Le présent dossier, daté et signé par le/la représentant.e légal.e de l'association.
- /// Un exemplaire des statuts en vigueur (datés du dépôt en Préfecture / sous-préfecture).
- /// Le règlement intérieur, complémentaire aux statuts de votre association, si elle en dispose d'un.
- /// La composition des instances dirigeantes de l'association, avec l'indication des nom, prénom(s), profession, date de naissance et domicile ; précisez également la fonction de chacun.e au sein de l'instance (président.e, trésorier.ère, etc.)
- /// Les rapports moraux présentés lors de chacune des deux dernières assemblées générales.
- /// Les rapports financiers (incluant les comptes de résultats) présentés lors de chacune des deux dernières assemblées générales.
- /// Les rapports d'activité des deux derniers exercices, adoptés lors des assemblées générales.
- /// Le budget prévisionnel pour l'année en cours.
- /// Une attestation sur l'honneur, sur papier libre, indiquant que votre association s'engage à respecter les principes du contrat d'engagement républicain, instauré par la loi du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République. Vous pouvez retrouver une présentation de ce contrat sur : <https://www.associations37.org/autres-demarches-administratives/> rubrique ; « Le contrat d'engagement républicain »

Tous ces documents doivent être validés en assemblée générale, datés et signés par le/la président(e) ou toute personne habilitée.

Tout dossier incomplet ne pourra être instruit.

Peuvent être joints au dossier tous documents permettant de mieux comprendre le fonctionnement de l'association et en particulier ses activités.

Avant le dépôt de votre dossier, vous pouvez solliciter l'avis du conseiller en charge des agréments : Arnaud Loustalot – arnaud.loustalot@ac-orleans-tours.fr / 02-38-79-45-31

Au cours de l'instruction, une rencontre de votre/vos dirigeant.es peut être demandée.

Informations sur votre association

Nombre d'adhérent.es :

- adultes de + de 25 ans :
- jeunes (18 - 25 ans) :
- adolescents :
- enfants (<13 ans) :

Nombre d'usagers occasionnels (le cas échéant) :

- adultes de + de 25 ans :
- jeunes (18 - 25 ans) :
- adolescents :
- enfants (<13 ans) :

Encadrement des activités:

- Salariés permanents (> 1/4temps) :
- Intervenants à temps partiel (<10 h. hebdo) :
- Dont en contrats aidés (précisez le type d'aide) :
- Jeunes en service civique :
- Bénévoles :

Lieux où s'exerce l'activité de votre association

Activités de votre association

Votre association est-elle agréée au titre du sport ?

oui / non

Pour quelles raisons votre association demande t'elle l'agrément « jeunesse – éducation populaire » ? Quelles sont les motivations à votre demande ?

Comment votre association s'inscrit dans une dynamique / démarche d'éducation populaire ?

Comment favorisez-vous la participation de tous, y compris des jeunes, à la gouvernance de votre association ?